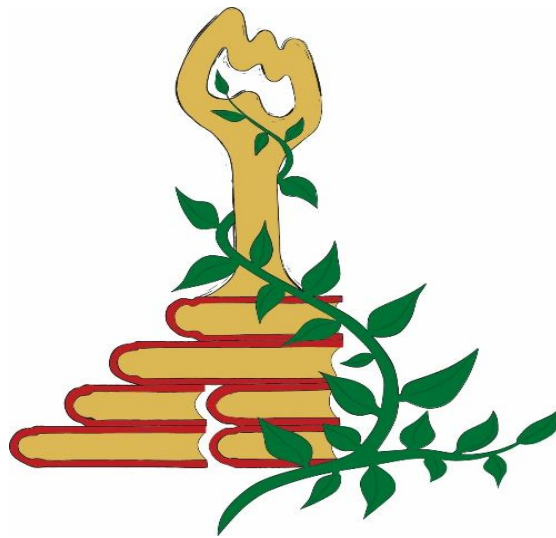


ÉCOLE DE L'ESCABELLE-SAINT-NORBERT
ÉCOLE DE L'ESCABELLE – SECTEUR PRIMAIRE



CODE DE VIE 2025-2026

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT LE 18-06-2025
NO DE RÉOLUTION : CE-2425-1266



CODE DE VIE

VALEURS DE L'ÉCOLE EN LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF : BIENVEILLANCE; RESPECT, ÉPANOUISSEMENT, LES ÉLÉMENTS DE LA RÉUSSITE

CHAQUE PERSONNE A DES DROITS...ET CHAQUE PERSONNE A DES DEVOIRS. CHAQUE PERSONNE A LE DROIT AU RESPECT ET CHAQUE PERSONNE A LE DEVOIR DE RESPECTER.

	CHAQUE PERSONNE A LE DROIT...	CHAQUE PERSONNE A LE DROIT...	CHAQUE PERSONNE A LE DROIT...
	AU RESPECT	À UN CLIMAT SÉCURISANT ET ENCADRÉ	À UN ENVIRONNEMENT CALME ET ACCUEILLANT
COMPÉTENCES À DÉVELOPPER	• Je connais et j'exprime mes émotions; • Je reconnais les émotions des autres; • Je résous mes conflits de façon positive; • J'applique une démarche de résolution de conflit; • Je gère mes émotions; • Je demande de l'aide; • Je respecte les différences; • Je respecte le corps de l'autre.	• Je réfléchis avant d'agir; • Je gère mon temps; • Je m'organise; • J'anticipe les conséquences de mes actes; • Je côtoie les autres en toute sécurité.	• Je prévois l'effet de mes actions sur l'environnement; • Je reconnais la valeur des choses qui m'entourent; • Je m'organise.
COMPORTEMENTS ATTENDUS	• Le vouvoiement est la norme dans l'école, les élèves doivent désormais s'adresser aux adultes et au personnel scolaire en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame »; • Je respecte en geste, en parole tout adulte ainsi que les élèves; • Je parle de façon correcte et polie; • J'agis avec respect et en toute sécurité; • Je joue de façon sécuritaire; • Je gère mes conflits de façon positive; • Je porte une tenue vestimentaire adéquate pour le milieu scolaire.	<u>Déplacement :</u> • Je me déplace en marchant en tout temps dans l'école; <u>Dehors :</u> • Au son de la cloche, je me dirige immédiatement vers l'entrée des élèves; • J'arrive à temps à l'école au moment où la surveillance est assurée : ➤ St-Norbert : le matin à compter de 7h55 et le midi à compter de 12h50; ➤ Escabelle : le matin à compter de 8h et le midi à compter de 12h45. <u>Récréation :</u> • Lors des récréations, je joue avec respect et de façon sécuritaire.	• Je prends soin du matériel mis à ma disposition; • Je prends soin des aménagements intérieurs et extérieurs : bibliothèque, classe, cour d'école, etc.; • Je laisse les lieux propres partout où je passe; • J'apporte à l'école seulement le matériel nécessaire et les objets autorisés par la direction ou un membre du personnel de l'école.

ÉCARTS DE CONDUITE MINEURS¹

COMPORTEMENTS QUI NUISENT PERSONNELLEMENT À L'ÉLÈVE	COMPORTEMENTS QUI NUISENT À L'APPRENTISSAGE DES AUTRES
• L'élève n'a pas son matériel; • Il brise son matériel scolaire; • Il n'est pas assis à sa place; • Il ne suit pas les consignes; • Il se plaint ou argumente; • Il triche; • Il ment; • Il utilise un langage inapproprié; • Il joue avec des objets inappropriés; • Il ne complète pas ses travaux; • Il encourage les mauvais comportements; • Il n'écoute pas la personne qui parle; • Il ne s'assoit pas correctement; • Il n'assume pas ses responsabilités; • Il refuse de travailler; • Il refuse de coopérer; • Il n'a pas la tenue vestimentaire requise; • Il est en retard; • Il s'absente de l'école sans permission; • Il dessine sur le bureau; • L'élève apporte son cellulaire à l'école; • ...	• L'élève parle quand il ne faut pas; • Il répond impoliment à l'adulte; • Il brise le matériel scolaire; • Il dérange les autres; • Il lance des objets; • Il fait des bruits inappropriés; • Il se chamaille; • Il sacre en classe; • Il utilise un langage vulgaire et/ou grossier; • Il provoque; • Il se met debout sur les meubles; • Il se déplace sans autorisation; • Il n'est pas à sa place; • Il fait constamment abstraction des consignes; • Il exclut les autres; • Il quitte la classe sans permission; • Il émet des commentaires envers les autres (racistes, sexistes, sexuels ou autres); • Il court dans le corridor; • Il crie, parle fort; • Il ne respecte pas l'intimité des autres aux toilettes; • L'élève apporte son cellulaire à l'école; • ...
COMPORTEMENTS QUI NUISENT AU BON FONCTIONNEMENT LORS DES DÉPLACEMENTS/RÉCRÉATIONS/VESTIAIRE	
• L'élève bouscule; • Il tape; • Il pousse pour narguer; • Il taquine exagérément les autres; • Il embarque sur le dos des autres; • Il cache ou lance les vêtements des autres; • Il ne respecte pas les zones désignées; • Il se cache; • Il court; • ...	

SI DES COMPORTEMENTS MINEURS DURENT MALGRÉ LES DIVERSES INTERVENTIONS, ILS PEUVENT DEVENIR DES ÉCARTS DE CONDUITE MAJEURS (COMPORTEMENTS GRAVES) ENTRAÎNANT L'APPLICATION D'UNE PROCÉDURE D'INTERVENTION PARTICULIÈRE.

¹ Cette liste est tirée de BISSONNETTE, Steve, Clermont GAUTHIER et Mireille CASTONGUAY, *Enseignement explicite des comportements. Pour une gestion efficace des élèves en classe et dans l'école*, Chenelière éducation, 2017, p.149.

COMPORTEMENTS GRAVES²

Un manquement majeur ou comportement grave c'est :

Tous gestes et/ou échanges proscrits, qu'ils soient commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il y a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire seront sanctionnés selon le code de vie et mesures de sécurité de l'école.

Lors d'un manquement majeur ou illégal, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève.

ÉCART DE CONDUITE MAJEUR	COMPORTEMENT QUI BLESSE OU QUI EST ILLÉGAL
• Intimide et harcèle par des gestes, des paroles ou des attitudes, chantage, « taxage »; • Répond impoliment à l'adulte; • Empêche les autres d'apprendre (désorganisation volontaire dans la classe OU accumulation de comportements mineurs qui nuisent à l'apprentissage des autres et qui perdurent malgré les interventions; • Ment régulièrement; • Bouscule, pousse, fait trébucher, provoque les autres, participe à des jeux agressifs; • Fait des crises de colère; • Lance des objets dangereux (y compris les boules de neige); • Insulte, crie contre le personnel, crache sur les autres; • Impolitesse grave en situation de crise; • Non-respect « chronique » des règles de l'école; • Désorganisation volontaire de la classe lors d'une suppléance à court terme; • Utilisation d'objets à des fins dangereuses; • Refuse d'entrer dans l'établissement ou dans un local de l'établissement; • Se sauve à l'extérieur, sur le terrain de l'école; • Menace ou intimidation à l'égard d'un membre du personnel; • Blesser un membre du personnel.	• Se bagarre (échange de coups entre deux ou plusieurs personnes); • Menace de blesser quelqu'un ou d'endommager quelque chose; • Menace de mort ou est responsable de voies de fait; • Vole ou brise la propriété d'autrui (vandalisme); • Commet des actions qui blessent physiquement (mord, pousse, donne des coups de pied et de poing, etc.); • Capte à l'école et utilise de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé du Centre de services scolaire; • Utilise son cellulaire pour filmer, photographier quelqu'un d'autre; • Lance des objets qui blessent; • Est en possession d'arme • Est en possession ou sous l'effet d'alcool ou de drogue; • Possession de vapoteuse et de produit du tabac; • Fume sur le terrain de l'école; • Se sauve à l'extérieur, hors du terrain de l'école; • ...

SUSPENSION
• La suspension est un retrait temporaire d'une partie ou de l'ensemble des activités régulières de l'école. C'est un arrêt d'agir. Elle relève de la direction d'école; • Les suspensions peuvent être faites à l'interne (à l'école) ou à l'externe (à la maison) avec du travail; • Lors d'une suspension hors de l'école, l'élève n'a accès ni à l'école ni au transport scolaire ni aux terrains adjacents ni aux activités étudiantes et/ou parascolaires. Dans le cas d'une évaluation, l'autorisation est donnée par la direction; • Au retour d'une suspension, l'élève doit se présenter à la direction en compagnie de ses parents avant de retourner en classe; Advenant l'impossibilité pour les parents de se déplacer, une communication doit se faire entre les parents et la direction; • Le travail donné doit être réalisé en totalité avant le retour. C'est une condition du retour en classe.

² Cette liste est tirée de BISSONNETTE, Steve, Clermont GAUTHIER et Mireille CASTONGUAY, *Enseignement explicite des comportements. Pour une gestion efficace des élèves en classe et dans l'école*, Chenelière éducation, 2017, p.149.

RÈGLEMENTS DES ÉLÈVES

QUELQUES DÉFINITIONS...

Pour aider à comprendre et pour enseigner les bons comportements, il est important de connaître certaines définitions

L'AGRESSION PHYSIQUE... C'EST BLESSER L'AUTRE DANS SON CORPS, LUI FAIRE DU MAL	L'AGRESSION VERBALE... C'EST BLESSER L'AUTRE DANS SON CŒUR (BLESSURE QUI NE PARAIT PAS)
Exemples : • Donner des coups de pied, de poing; • Cracher sur les autres; • Tirer les cheveux, les oreilles ou tout autre partie du corps; • Donner des jambettes; • Lancer des objets; • Bousculer les autres, pousser; • Étrangler; • Pincer; • Piquer; • Tirer les vêtements, enlever la casquette; • Courir après la personne pour l'agresser; • Sauter sur quelqu'un; • ...	Exemples : • Menacer quelqu'un; • Lui donner des surnoms; • Se moquer du nom de quelqu'un; • Dire des paroles grossières; • Rire des autres; • Faire des « gestes inconvenants »; • Faire du « chantage »; • Dire des paroles violentes; • Sacrer après quelqu'un; • Faire du « taxage »; • ...

QUAND ON PARLE DE...QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE?

INTIMIDATION	VIOLENCE
• Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement à une personne, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser la victime.	• Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
SIGNALEMENT	PLAINTE
• Dénonciation d'une situation ou d'un événement relatif à un élève, victime ou auteur d'un acte d'intimidation ou de violence faite à tout élève ou intervenant de l'école en vue de prendre des mesures préventives ou correctives.	• Dénonciation par un élève ou ses parents, s'il est mineur, d'une situation ou d'un événement dont il est victime qui, après analyse par la direction de l'école, constitue un acte d'intimidation ou de violence. Est également considérée comme une plainte, un signalement qui après analyse par la direction de l'école, constitue un acte de violence ou d'intimidation.
PERMIS DE CONDUITE	PROTOCOLE PARTICULIER (crise, comportement, ...)
• C'est le moyen de communication servant à informer les parents du comportement de leur enfant à l'extérieur de la classe. Celui-ci est utilisé à l'école St-Norbert seulement.	• Selon la situation comportementale (caractère répétitif) de l'élève, il sera possible de réaliser un protocole particulier pour favoriser sa réussite scolaire; • Le protocole est une mesure exceptionnelle.

N.B. Toutes situations répréhensibles prévues ou non prévues au code de vie de l'école sera évaluée et traitée par les adultes témoins et la direction en tenant compte du contexte.

CODE VESTIMENTAIRE

CE QUI EST DEMANDÉ ET AUTORISÉ	CE QUI N'EST PAS AUTORISÉ
- Les élèves doivent être vêtus selon les saisons : durant l'automne, l'hiver et tôt au printemps, les enfants doivent porter des vêtements chauds et appropriés. Les bottes et pantalons de neige sont requis dès les premières neiges jusqu'au retrait de la neige au printemps. - Le dessus de l'épaule est recouvert; - Les ouvertures sur la poitrine, dans le dos et sous les bras ne doivent pas être visibles; - Le tronc est recouvert jusqu'à la culotte, la robe ou la jupe; - Le bermuda, robe ou jupe descend au moins jusqu'à mi-cuisse en position assise; - Pour maintenir l'école propre et pour une question de sécurité, l'élève portera des chaussures d'intérieur dans les locaux de classe et laissera à son casier ses vêtements et ses chaussures d'extérieur; - Les souliers doivent avoir une semelle qui ne marque pas les planchers.	- Le port du maquillage n'est pas autorisé chez les élèves - Dans le respect d'autrui, des valeurs de l'établissement et des messages véhiculés par ces symboles, les logos à caractères sexuels, sexistes, violents, historiquement violents et/ou racistes ainsi que ceux qui font la promotion de substances illicites sont interdits sous toutes formes (tatouage, percing, logo, image...); - Les vêtements qui sexualisent le corps ne sont pas tolérés (transparent, décolleté, bretelles spaghetti, mi-ventre/chandail bedaine); - Les accessoires et les vêtements qui mettent en cause la sécurité des élèves et/ou qui perturbent le déroulement des activités sont interdits (ex : « studs »); - Il est interdit de porter des chapeaux, capuchons, casquettes et tuques dans les classes et les locaux;

RÈGLES À LA BIBLIOTHÈQUE

À LA BIBLIOTHÈQUE	PRÊT DE LIVRES
LE SILENCE : En tout temps, et ce, dès que tu entres à la bibliothèque. Aussitôt entré, tu t'assois et attends les directives du (de la) responsable ou de l'enseignant(e) accompagnant le groupe; - Le sac, la sacoche ou autre se déposent près de la porte. Tu les prends en sortant; - Pour la sortie, tu attends que la cloche sonne ou que ton titulaire donne le signal pour quitter ta place. Tu replaces ta chaise.	- Le choix d'un volume ou d'une revue se fait dans les 10 premières minutes; - Tu peux emprunter deux volumes à la fois; - Le prêt est d'une durée de deux semaines. Tu te présentes au comptoir avec ton volume. Si après deux semaines tu n'as pas terminé la lecture de ton volume, tu peux renouveler ton prêt; - Si tu perds ou abîme un volume, celui-ci sera facturé pour le remplacer

RÈGLES AU GYMNASÉ

- Le costume d'éducation physique à privilégier pour une question d'hygiène pour tous (t-shirt, short au genou ou pantalon sport); - Les espadrilles sont obligatoires (semelle qui ne marque pas le sol); - L'élève doit porter des lunettes de protection pour certains sports (hockey cosom, cross, ringuette...); - Le port de la casquette est interdit; - Il est interdit de manger ou d'avoir en sa possession de la nourriture. Seules les bouteilles d'eau sont autorisées et gérées à la discrétion de l'enseignant(e); - L'autorisation de l'enseignant(e) est obligatoire avant la sortie du gymnase; - Il est interdit de flâner dans les corridors et les vestiaires; - Les cours débutent à la cloche et la sortie s'effectue à la cloche seulement; - L'élève doit respecter en tout temps les consignes de sécurité dictées par l'enseignant(e); - L'élève doit prendre soin du matériel qui lui est prêté. En cas de bris, celui-ci sera facturé pour effectuer le remplacement.

CASIER DE L'ÉLÈVE ET OBJETS PERSONNELS

- Le casier est la propriété de l'école. Pour des raisons jugées valables, la direction peut, en tout temps, procéder à la vérification du contenu du casier;
- Le cellulaire est interdit en tout temps à l'école; l'usage du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels est interdit du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le dîner, et ce, sur l'ensemble du terrain des écoles publiques et privées.
-
- L'école n'est pas tenue responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels peu importe le lieu dans l'école, sur les terrains de l'école et du Centre de services scolaire.

POLITIQUE D'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES

- **L'utilisateur** s'engage à utiliser les ressources informatiques locales de l'école et le réseau Internet dans un but académique et/ou professionnel, et ce, dans le respect du matériel et des droits de chacun.
- **L'utilisateur** comprend que les actions suivantes sont considérées comme des infractions et que, par conséquent, des sanctions peuvent être appliquées :
 - Utiliser des propos injurieux et un langage abusif ou désobligeants lors de communications privées ou publiques;
 - Accéder à des services, des réseaux, des bases de données ou à des dossiers divers requérant des permissions particulières ou des coûts d'accès, et ce, sans autorisation préalable;
 - Accéder à des sites pornographiques ou affichant de l'information haineuse, raciste ou terroriste;
 - Avoir des activités causant la congestion ou le blocage du réseau sans autorisation préalable (téléchargement, sauvegarde de documents sur un espace autre que son dossier personnel, etc.);
 - Utiliser des informations contrevenant à la Loi des droits d'auteurs;
 - Capturer à l'école et utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un(e) employé(e) du Centre de services scolaire;
 - L'utilisateur ne peut pas imprimer sans l'autorisation de l'enseignant(e).
- **L'utilisateur** est conscient que l'utilisation des ressources informatiques à l'école est un privilège et il peut être révoqué en tout temps pour une utilisation inappropriée.



CODE DE VIE 2025-2026

ÉCOLE DE L'ESCABELLE

Ce code de vie réfère aux valeurs visées dans le projet éducatif de notre école. Il précise les balises à l'intérieur desquelles vont se vivre les différents apprentissages.

Le code de vie a pour but:

- de permettre à l'enfant d'acquérir une discipline personnelle;
- d'établir un climat propice à l'éducation et au développement global de l'élève;
- de favoriser l'harmonie avec les autres.

Pour ce faire, le code de vie doit :

- Être connu, compris et partagé par tous;
- Utilisé et appliqué de façon cohérente.

Tout membre du personnel est en autorité et doit intervenir :

- Personnel enseignant;
- Personnel non-enseignant;
- Direction.

Les valeurs du projet éducatif ciblées par l'école sont : l'ouverture aux autres, la fierté et l'autonomie.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Je m'engage à respecter le code de vie de l'école de l'Escabelle à tous les moments de ma journée scolaire.
Si je choisis de ne pas m'y conformer, j'accepte les conséquences de mes choix.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

ENGAGEMENT DES PARENTS

J'ai pris connaissance du code de vie. Je m'engage à collaborer avec l'école afin que mon enfant le respecte.

Signature d'un parent : _____

Date : _____